



**Finances, achats publics  
et système d'information  
Commande publique**

**Décision n° 2024-250**

**Objet :** Marché public n° 24TB10- Travaux de désamiantage, de curage et de retrait de plomb du château de l'Amiral à Sceaux.

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 07 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°409 5591), publié sur E-marchespublics et Le Parisien,

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que l'offre de la société « PREMYS-Agence Genier Deforge IDF » est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DÉCIDE de signer le marché avec la société « PREMYS-Agence Genier Deforge IDF », situé au 110 avenue Gabriel Péri - 94240 - L'Hay-les-Roses, pour un montant total de 145 493,55€ HT. Il est précisé que le marché est conclu pour une durée de 5 mois à compter de la date de notification du marché.

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 30 juillet 2024



Philippe LAURENT